

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 13, 20 janv. 2009

Table des matières

Extension de la libre circulation des personnes : Faire de l'Europe un espace de vie commun	2
Les contre-vérités fédérales au sujet de la clause guillotine.....	3
La concurrence peut renforcer, à court terme, le chômage	4
Ne mettons pas en jeu la libre circulation	5
Garantir la prospérité : oui à la libre circulation des personnes.....	6
Oui ferme du PDC à la voie bilatérale.....	7
Libre circulation : la Suisse gagnante	8
La libre circulation n'a pas bouleversé le Tessin.....	9
Pour l'avenir de la Suisse.....	11
Au mieux, un refus le 8 février ouvrirait une ère d'instabilité	12
Pourquoi vouloir se tirer une balle dans le pied ?	15
« La libre circulation a permis la mise sur pied d'un système de contrôle des salaires »	16
Ces Neuchâtelois qui diraient non.....	19
La propagande mensongère se poursuit.....	22
Que peut espérer l'UDC de mieux qu'une courte défaite ?.....	23
Le vent de l'Europe souffle dans les urnes suisses.....	25
« J'ai la preuve que la libre circulation est bénéfique »	28

Extension de la libre circulation des personnes : Faire de l'Europe un espace de vie commun

8 janvier 2009

La Fédération des Églises protestantes de Suisse se prononce pour la reconduction et l'extension de l'Accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et la Communauté européenne à la Roumanie et à la Bulgarie.

L'intégration européenne est un œuvre de réconciliation. La collaboration économique et l'aspiration à la justice sociale ont unifié l'Europe autrefois déchirée sur plan politique. Les Églises soutiennent cet héritage prometteur. Les relations bilatérales de la Suisse avec l'UE sont un signe que la Suisse ne veut pas rester à l'écart de ce processus. Jusqu'à présent, le peuple suisse les a toujours approuvées et elles ont manifestement eu des répercussions positives sur la performance économique de notre pays. Dans un souci de cohérence et de continuité politique, la FEPS souscrit à la reconduction de l'Accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et la Communauté européenne. L'extension de cet accord à la Roumanie et à la Bulgarie en est la suite logique.

En tant que pays, la Suisse a fait ses preuves en matière de participation démocratique, de respect des minorités et de cohabitation interculturelle. Le bénéfice économique tiré de la libre circulation des marchandises, du capital et du travail ne saurait être dissocié de la libre circulation des personnes et de leurs droits sociaux. Le libre échange de marchandises et le libre accès au travail constituent les deux faces d'une même médaille.

L'ouverture des marchés du travail de la Suisse s'accompagne de longs délais transitoires. La FEPS soutient les mesures complémentaires pour la protection des travailleurs indigènes contre le dumping salarial et pour la protection des travailleurs immigrés contre l'exploitation. Elle tient à ce que la discussion sur la libre circulation des personnes ne soit pas réduite uniquement à la question de l'immigration en provenance de l'Est. L'Europe ne doit pas se développer en un Ouest intégré et un Est désintégré (Charta Oecumenica).

Pour la FEPS, le modèle de «l'unité dans la diversité réconciliée» de la Communion des Églises Protestantes en Europe (CEPE) est un exemple à suivre. En tant que vision politique, il renforce les efforts visant à faire de l'Europe un espace de vie commun, ce qui va parfaitement dans le sens de l'engagement déployé par la FEPS avec les autres Églises d'Europe.

Les contre-vérités fédérales au sujet de la clause guillotine

12 janvier 2009

Les menaces de la clause guillotine répétées par les partisans de la libre circulation des personnes, Conseil fédéral en tête, sont des contre-vérités. Il n'y a aucun automatisme de résiliation dans le cas d'un Non le 8 février. L'UDC n'est plus la seule à le dire, des experts de droits publics le prétendent désormais aussi!

Dans son information du 12 janvier au Journal de 12h30, la Radio Suisse Romande a repris sans nuance les arguments de la peur des partisans de la libre circulation. La position de l'UDC, qui demande la séparation des deux objets, est considérée comme étant de la « politique fiction ». Cette interprétation est fautive et non-objective. Un Non populaire ne soumet en aucun cas les accords bilatéraux à des automatismes de résiliations et, ce qu'on appelle la clause guillotine, ne peut s'activer que si une des parties résilie, au moins, un des accords (accords bilatéraux I). Ni le Conseil fédéral, ni l'UE n'ont un intérêt à prononcer une telle résiliation et, en cas de Non à ce paquet antidémocratique, notre gouvernement ne reçoit pas du peuple la mission de résilier les accords, il s'invente donc sa propre vérité. Le Non doit être compris comme un mandat démocratique de séparer les deux objets et de renégocier les conditions d'une extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

Comme l'UDC l'a toujours déclaré, la clause guillotine n'est qu'un argument de la peur du Conseil fédéral et des partisans de la libre circulation des personnes. Dernièrement, plusieurs professeurs de droit public de différentes universités suisses ont affirmé dans la presse qu'en cas de Non le 8 février, le peuple ne doit pas craindre cette clause (source: Andreas Kley et Jörg Paul Müller dans le Mittelland Zeitung du 08.01.2009).

Cet argument est martelé afin que le peuple suisse soutienne la politique désastreuse du gouvernement en matière de libre circulation des personnes. L'UDC exige que les conseillères fédérales Calmy-Rey, Leuthard et Widmer-Schlumpf arrêtent de parcourir toute la Suisse pour affirmer des contre-vérités affligeantes au peuple. Le Souverain a le droit à une information neutre et objective de la part des autorités et doit pouvoir se prononcer sans subir des arguments de la peur. Dans quelle démocratie vit-on si le peuple ne peut plus avoir la confiance en son gouvernement?

La concurrence peut renforcer, à court terme, le chômage

12 janvier 2009

La libre circulation a des effets controversés

Les études économiques traitant de l'effet de la libre circulation des personnes sur le chômage ne parviennent pas toutes à la même conclusion. La question principale, controversée, est de savoir quelle est l'influence de la concurrence accrue sur le marché de l'emploi.

L'étude du KOF de l'EPFZ arrive à la conclusion que le chômage relatif diminue de 0,8% en raison de la libre circulation. Cet effet provient du changement de nature de la main-d'œuvre étrangère. Plus qualifiée, elle crée une croissance économique supérieure par une forte consommation privée. Cette demande supplémentaire crée des emplois qui réduisent le taux de chômage de personnes peu qualifiées. Autre effet supputé: la nouvelle immigration renforce l'encadrement qui possède un pouvoir accru d'engagement de personnel. Peter Stalder, chercheur à la BNS, conclut à un effet neutre sur le chômage, mais à long terme seulement. Dans un premier temps, l'ouverture du marché de la main-d'œuvre ralentit la résorption du chômage. Les travailleurs les moins qualifiés, Suisses et étrangers, en font les frais. «Le taux de chômage n'a baissé annuellement que de 0,5% ces deux dernières années malgré une très forte croissance de l'emploi», constate-t-il. Entre 1998 et 2000, alors que le marché de l'emploi n'était pas complètement ouvert avec l'Union européenne, le taux de chômage avait diminué plus nettement. Peter Stalder relève qu'en 2002 l'embauche d'étrangers a commencé lorsque le réservoir de chômeurs était pratiquement asséché (moins de 2%). Or, lors de la dernière reprise économique, le recrutement d'étrangers, facilité par la pleine application de l'accord sur la libre circulation, a déjà commencé avec un taux de chômage supérieur à 3,5%.

Effet positif global

Roger Piccand, chef du service vaudois de l'emploi, ne nie pas ce phénomène: «Le monde du travail est devenu plus concurrentiel. Un chômeur peu qualifié aura davantage de difficultés à retrouver un emploi. Mais cet effet négatif est largement compensé par l'effet positif global de la création d'emplois.» La place économique suisse est aussi devenue plus intéressante pour les entreprises étrangères, auparavant rebutées par l'assèchement du marché de la main-d'œuvre qualifiée. «De nombreuses sociétés étrangères se sont implantées sur Vaud en 2007 parce qu'elles savaient qu'elles trouveraient la main-d'œuvre dont elles avaient besoin», ajoute-t-il.

Globalement, la libre circulation n'a pas pénalisé la main-d'œuvre suisse, constate le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Il donne pour preuve le fait qu'entre 2005 et 2007 le taux de chômage des Suisses a diminué de 32%, contre 24% chez les «étrangers». Un bémol toutefois: les régions frontalières, Genève et Tessin particulièrement, n'ont pas vu une réduction du différentiel de taux de chômage comparé à la Suisse alémanique. Le statut de frontalier, associé à une nette différence entre les salaires suisses et français (ou italiens) explique la persistance d'un chômage élevé. Dans ces régions, la libre circulation n'a donc pas apporté toutes les améliorations espérées.

La crise économique qui s'annonce va-t-elle aggraver les choses? Les experts estiment que le marché libre de l'emploi fonctionnera aussi en sens inverse. Faute de nouveaux emplois disponibles en Suisse, les immigrants seront moins nombreux et une partie d'entre eux, installés ici, retourneront dans leur pays d'origine. «Dès qu'il y aura moins de travail en Suisse, il y aura moins d'immigration», assure Serge Gaillard, chef de la direction du travail au Seco. La crise se fait déjà sentir: en novembre, 11789 personnes sont arrivées en Suisse, contre plus de 17000 en octobre. La baisse est très marquée chez les Allemands (-40%).

Willy Boder

<http://www.letemps.ch/template/tempsFort.asp?page=3&article=247614>

Ne mettons pas en jeu la libre circulation

13 janvier 2009

Depuis 2002, les accords bilatéraux entre la Suisse et les Etats-membres de l'UE/AELE sont en vigueur. Depuis lors, les individus ont une plus grande liberté de mouvement au sein de l'Europe; vivre et travailler dans un autre pays est donc devenu significativement plus facile. En février 2009, il s'agira de se prononcer une nouvelle fois par un Oui ou un Non au sujet d'un projet relatif à l'Europe. Et cette fois aussi, la campagne de votation est menée de manière émotionnelle par les opposants. En effet, ces derniers arguent que l'on ouvre ainsi la porte à la main-d'œuvre bon marché et aux criminels. Il ne s'agit absolument pas de cela dans cette votation relative à la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et de l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie, les nouveaux Etats-membres de l'UE. Il n'y a rien de moins en jeu que notre liberté de nous établir où nous voulons et où nous trouvons une place de travail. Ce principe ne s'applique donc pas seulement au 1.5 millions de ressortissants étrangers qui ont opté pour notre pays mais aussi - et on l'on oublie souvent - aux Suisses et aux Suissesses. En effet, sur les quelque 700'000 citoyens suisses qui vivent à l'étranger, plus de 400'000 sont établis temporairement ou à long terme dans un Etat-membre de l'UE. La possibilité d'acquérir un bagage professionnel à l'étranger constitue en outre une perspective importante pour les jeunes.

La Commission fédérale pour les questions de migration CFM se prononce à l'unanimité en faveur de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes. Elle estime que cet accord a fait ses preuves et qu'il n'est pas envisageable de renoncer à tous les progrès réalisés. Il convient bien entendu d'étendre les dispositions de cet accord aux nouveaux Etats-membres de l'UE. Notre pays ne saurait en effet discriminer les ressortissants de deux Etats-membres de l'UE. On rappellera à tous ceux qui craignent une «immigration incontrôlée de main-d'œuvre» qu'aux termes des dispositions sur la libre circulation, seules les personnes qui ont un contrat un travail ou une fortune personnelle pourront obtenir une autorisation de séjour. Par ailleurs, les conditions salariales et de travail sont contrôlées afin d'empêcher tout dumping salarial. La CFM rejette résolument les clichés évoquant les «criminels d'Europe de l'Est» utilisés dans la campagne de votation et visant surtout les Roms et les gens du voyage. On stigmatise ainsi une fois de plus à tort des minorités.

Enfin, la CFM renvoie à l'importance de l'Union européenne en tant que marché et lieu de vie pour 500 millions de personnes. Il est dans l'intérêt de la Suisse de s'y intégrer aussi bien que possible.

Renseignements:

Elsbeth Steiner
Commission fédérale pour les questions de migration CFM
Déléguée à l'information
elsbeth.steiner@bfm.admin.ch
Quellenweg 9, CH-3003 Berne-Wabern
Tel 031 324 52 61 / 079 292 34 79

Editeur:

Commission fédérale pour les questions de migration
Internet: <http://www.ekm.admin.ch>

<http://www.news.admin.ch/dokumentation/00002/00015/?lang=fr&msg-id=24809>

Garantir la prospérité : oui à la libre circulation des personnes

13 janvier 2009

La crise économique et financière ne connaît pas de frontières et – en Suisse aussi – la récession s’installe. Ce n’est donc surtout pas le moment de fragiliser nos places de travail. La poursuite d’une collaboration fructueuse avec notre principal partenaire commercial ne peut que contribuer à maintenir notre prospérité. Nos relations avec l’Union européenne nous rapportent ainsi un tiers de la totalité de nos revenus. Un emploi sur trois dépend de ces relations construites sur la base des accords bilatéraux et sans ces derniers il faut s’attendre à une hausse considérable du chômage et à une baisse comparable du niveau des salaires. Les mesures d’accompagnement qui permettent de protéger nos salaires et nos conditions de travail sont indissociables de la libre circulation des personnes. Si les bilatérales tombent à l’eau, cette indispensable protection risque d’en faire de même. Ce serait particulièrement grave, vu l’état actuel de la conjoncture.

En pleine récession, la pression sur les conditions de travail ne peut que s’accroître. Nous ne pouvons pas nous permettre de remettre en jeu les mesures contre le dumping salarial et social pour lesquelles nous nous sommes tant battus. Garantissons notre prospérité grâce à l’ouverture et la coopération.

1. Protéger les places de travail et les salaires.

Afin de préserver les salaires et les conditions de travail suisses, le PS et les syndicats ont imposé l’introduction de mesures d’accompagnement. Grâce à ces dernières, le marché du travail n’a jamais été autant surveillé : quotidiennement, 150 inspecteurs parcourent tout le pays. Dès 2010, il y en aura 180 qui mèneront – chaque année – 270’000 contrôles (22’500 aujourd’hui). Ils vérifient notamment les salaires et la durée et les temps de travail. Les employeurs qui ne respectent pas les règles sont frappés d’amendes. Des sanctions qui portent leurs fruits : le taux de récidive n’a cessé de diminuer jusqu’aux alentours de 6%. L’extension de la libre circulation des personnes permettra d’améliorer encore les mesures d’accompagnement. En cas de rejet, tout ce dispositif de protection des salaires et des conditions de travail sera menacé. En pleine récession, ce n’est vraiment pas le moment.

2. Poursuivre une collaboration essentielle.

Le maintien de bonnes relations avec l’Union européenne est d’autant plus indispensable en période de crise. Celle qui a touché les marchés financiers a amplement démontré qu’une économie globalisée ne connaissait pas de frontières et que les plans - de sauvetage ou de relance – devaient être coordonnés. Jusqu’ici, les accords passés notre principal partenaire économique nous ont été profitables. Ils ont nourri la croissance, permis de créer 250’000 places de travail et l’introduction des mesures d’accompagnement contre le dumping salarial et social. La libre circulation est un élément essentiel des accords bilatéraux et de notre collaboration avec l’Europe. Si son extension est refusée, la situation des quelque 400’000 Suisses et Suissesses qui vivent dans l’Union européenne deviendra délicate. Et nous prenons le risque de dénoncer l’ensemble des accords nous privant ainsi d’un accès privilégié au marché intérieur européen. En pleine récession, ce n’est vraiment pas le moment.

Christian Levrat, conseiller national (FR), président du PS Suisse

Oui ferme du PDC à la voie bilatérale

13 janvier 2009

Le PDC est convaincu que la voie bilatérale est une histoire à succès. Les accords bilatéraux I se sont avérés très positifs pour notre pays et notre canton. L'accord sur la libre circulation avec l'Union européenne a permis une augmentation durable du produit intérieur brut de 1% au minimum, ce représente 4 à 5 milliards de francs par an! Les entreprises ont pu créer près 250'000 emplois ces trois dernières années.

Au moment où s'annonce une période particulièrement difficile, le renouvellement de l'accord sur la libre circulation des personnes est essentiel au développement de l'économie suisse. Et l'on ne peut pas imaginer refuser l'extension de cet accord à tous les pays membres de l'UE, Roumanie et Bulgarie comprises, car l'Union européenne forme un tout.

Aujourd'hui, certains agitent les mêmes craintes et soulèvent les mêmes peurs qu'en 2005, lors de la campagne pour le premier élargissement de l'accord. A l'époque déjà, ces arguments se sont révélés infondés. La libre circulation, qui concerne les travailleurs diplômés et les jeunes en formation, est une migration contrôlée et adaptée aux besoins de l'économie. Les travailleurs engagés sous contrat ne doivent pas être confondus avec les requérants d'asile. Patrons et syndicats s'accordent à reconnaître que les accords bilatéraux I n'ont pas provoqué de sous-enchère salariale systématique ou de «tourisme de la sécurité sociale».

La politique de la peur pratiquée une fois de plus par les opposants à la voie bilatérale - une voie qu'ils prétendent par ailleurs vouloir! - est profondément irresponsable, sournoise et préjudiciable à la Suisse et à notre canton, qui vit largement de l'exportation de ses produits.

Libre circulation : la Suisse gagnante

13 janvier 2009

Au milieu d'une majorité favorable à la libre circulation des personnes, j'entends quelques voix discordantes. De droite, mais aussi de gauche.

A l'extrême droite, on me prédit un avenir noir corbeau, où carreleurs bulgares et vendeuses roumaines viendront piquer du bec « nos » places de travail. Ces oiseaux de malheur se trompent : jusqu'ici, la libre circulation a nourri la croissance en Suisse et permis la création de 250'000 emplois. Pour la suite, priorité sera accordée aux travailleurs suisses, et la main d'œuvre de l'Est sera contingentée. Les mesures contre la sous-enchère salariale et sociale seront en outre renforcées, ce qui est nécessaire en cette période de crise.

Mais voici qu'à gauche aussi, j'entends des critiques, des sceptiques, soudain tentés par le repli. Pourtant, par essence international, le socialisme repose sur la conviction que l'union fait la force. Poursuivre notre collaboration avec l'Union européenne, c'est continuer à chercher ensemble des réponses aux enjeux globaux, dont la crise est un triste exemple. Des réponses porteuses de justice sociale et d'égalité, valeurs que l'opposition entre travailleurs suisses et « étrangers » contribue à desservir.

Entre opposants de droite et de gauche, il y a donc match nul, au sens désolant du terme : un refus de la libre circulation reviendrait quoi qu'il en soit à un auto-goal pour la Suisse. Un arbitrage éclairé de la situation ne peut qu'aboutir à un OUI le 8 février : la Suisse a tout à y gagner !

Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale (GE)

La libre circulation n'a pas bouleversé le Tessin

14 janvier 2009

Les chiffres sont clairs: au Tessin, la libre circulation des personnes n'a pas eu d'incidences négatives sur le marché du travail. La pression sur les salaires est limitée, mais la surveillance reste de mise.

Données, commentaires et évaluations sont contenus dans le rapport intitulé «Les transformations sur le marché tessinois du travail». Celui-ci fait le point six ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

Les chiffres contenus dans le document démentent les Cassandre à plusieurs niveaux, à commencer par un fait qui ne peut être nié: il n'y a eu aucune invasion de travailleurs étrangers (la part des étrangers par rapport à la population résidente est restée stable à 25%).

Par ailleurs, le dumping salarial tant redouté ne s'est pas répandu (la croissance salariale est même positive pour le personnel peu qualifié) et l'indiscutable augmentation (+ 8,5% en 2007) des frontaliers employés dans les entreprises – 40'202 en 2007 – est liée à la croissance économique et non pas directement à la libre circulation des personnes.

Le rôle des mesures d'accompagnement

Les membres de la Commission tripartite cantonale sont unanimes: les mesures d'accompagnement prévues par l'accord de libre circulation ont non seulement permis d'intervenir dans les cas d'abus, mais ont également permis de mettre au jour des situations qui autrement seraient restées cachées.

Si les syndicats et les entreprises tirent un bilan positif de la libre circulation des personnes, ils ne cachent cependant pas l'existence de problèmes. On ne peut en particulier nier la multiplication d'agences de placement proposant des salaires très bas aux frontaliers – spécialement aux femmes –, le phénomène des travailleurs temporaires (travaillant moins de 90 jours) et les formes de travail à la demande.

Il s'agit là de réalités. Elles restent cependant isolées au niveau d'entreprises et ne sont par conséquent pas sectorielles.

«Les mesures d'accompagnement nous ont permis de corriger des distorsions du marché du travail qui existaient avant l'introduction des accords bilatéraux, souligne Saverio Lurati, secrétaire de la section tessinoise du syndicat UNIA. Mais il est clair qu'il faut être toujours vigilant et augmenter les contrôles.»

Augmentation de la flexibilité

«Nous devons garder à l'esprit que la libre circulation des personnes a été introduite dans une phase de croissance économique; il faudra aussi comprendre comment réagira le marché dans une phase moins favorable», précise pour sa part Siegfried Alberton, co-auteur de l'étude et vice-directeur de l'Institut de recherches économiques. Et avec la récession qui s'annonce, il y aura inévitablement davantage de craintes.

De 1990 à 2006, le Tessin a été confronté à une dynamique économique similaire à celle du reste du pays et généralement en phase avec celle de la Lombardie. Cette dynamique a vu alterner des périodes de croissance et de stagnation. Toutefois, de 1997 à 2006, le produit intérieur brut (PIB) du canton a cru de 2% grâce à l'augmentation du volume de travail et de la productivité.

Au cours des dernières décennies, la structure économique du Tessin ne s'est pas sensiblement modifiée et, mis à part quelques exceptions, la croissance a touché tous les secteurs, comme le commerce, l'industrie ou les banques.

Par ailleurs, la flexibilité du marché du travail continue d'augmenter en termes de temps partiels et de travail des femmes (qui reste cependant en dessous de la moyenne nationale). Au niveau des chiffres, 41% de toutes les nouvelles demandes de permis frontaliers sont accordés à des femmes et plus de 45% de ces femmes frontalières travaillent à temps partiel.

Concurrence et nouveaux besoins

L'augmentation continue du nombre de travailleurs frontaliers, comme le confirme le rapport, n'est donc pas imputable directement à la libéralisation du marché. Il s'agit d'un phénomène à long terme lié à la croissance économique.

«La présence accrue de travailleurs venant de l'autre côté de la frontière implique cependant une plus grande surveillance du marché, surtout pour les activités dans lesquelles les travailleurs indigènes sont de plus en plus exposés à la concurrence des frontaliers, par exemple dans le commerce», soulignent les auteurs du rapport.

L'un des effets les plus manifestes de la libre circulation des personnes est l'augmentation continue du nombre de travailleurs temporaires exerçant une activité lucrative d'une durée inférieure à 90 jours (un tiers d'entre eux travaillent au Tessin pendant moins de 40 jours). Avant la libre circulation, l'accès de ces travailleurs au marché était très limité. Ainsi, le Tessin en comptait 4052 en 2004 contre 10'408 en 2007.

Le rapport a aussi mis en évidence la manière donc le processus de libéralisation du marché du travail a ouvert de nouvelles perspectives en matière de développement, en particulier dans le domaine de la découverte de ressources et de main-d'œuvre susceptibles de répondre aux nouveaux besoins engendrés par le vieillissement de la population.

La libre circulation des personnes pourrait donc contribuer, du moins partiellement, à combler les lacunes en augmentant l'offre de travail et en formant les nouveaux professionnels nécessaires pour satisfaire à de tels besoins.

Un canton exposé

Mais si le rapport se veut rassurant, il a également rappelé que le Tessin reste l'un des cantons les plus exposés à la pression sur les salaires et à la concurrence entre les travailleurs étrangers et indigènes.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été l'un des premiers cantons à se doter de structures pour surveiller le marché du travail. Parce que les chiffres ne disent pas toujours tout...

Françoise Gehring

http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/votations/La_libre_circulation_n_a_pas_bouleverse_le_Tessin.html?siteSect=301&sid=10196959&cKey=1231947677000&ty=st

Pour l'avenir de la Suisse

14 janvier 2009

Au terme d'une farce hypocrite due aux stratégies de l'UDC, nous voterons le 8 février 2009 sur une question - une double question - touchant l'avenir de nos relations avec l'Union européenne. Encore une fois!

Encore une fois, mettant nos enthousiasmes et nos convictions dans notre poche, nous devons assurer le succès de ces épiceries à répétition qui tiennent lieu de politique européenne au Conseil fédéral. En cette matière, depuis l'échec du 6 décembre 1992, nous avons une obligation de réussite, car tout échec saccage tout.

Les bilatérales, en 2004, avaient réservé le référendum facultatif avant le passage au stade final de la libre circulation des personnes. A cela s'ajoute l'extension aux deux dernières adhésions à l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, pays pauvres et donc indignes aux yeux de ceux qui affichent comme une coquetterie leur soi-disant non-appartenance à l'extrême droite.

L'UDC a publiquement renoncé à lancer le référendum. De minuscules groupes l'ont fait aboutir. Mettons-les au bénéfice du doute démocratique et considérons que nous sommes face aux miracles de la démocratie directe et de sa vigueur non démentie.

Au terme de cette pantalonnade, l'UDC dira NON, le 8 février prochain. C'est, au moins, clair. Rendons-lui une chose: elle n'a cessé d'affirmer que c'est l'extension aux pauvres, aux Roms, aux mendiants, ces Bulgares et ces Roumains qu'elle voulait combattre. Elle avait fini par digérer la libre circulation des riches!

Mais j'entends ne jamais oublier que, depuis deux décennies, c'est la libre circulation des êtres humains de nos frères et de nos sœurs qui est combattue, appréhendée, honnie et pas seulement à l'extrême droite. Celle du fric n'affecte personne, sauf quand la mégalomanie des spéculateurs fait exploser les bulles. [...] Dès le lendemain de la votation, il faut s'adresser au Conseil fédéral, à la responsable des affaires étrangères pour dire: l'avenir de ce pays n'est pas de jouer à la roulette russe tous les deux ans; son ambition ne peut être médiocrement de jouer le rôle du spectateur intéressé qui attend de savoir ce qu'il y a à attendre comme bénéfice en provenance du tiroir-caisse européen.

Albert Rodrik, membre de la Constituante genevoise, Genève

<http://www.letemps.ch/template/courrier.asp?page=21&article=247707>

Au mieux, un refus le 8 février ouvrirait une ère d'instabilité

14 janvier 2009

LIBRE CIRCULATION. Si les conséquences juridiques sont claires, leur mise en œuvre politique plus ou moins pragmatique ne laisse poindre qu'une certitude: la Suisse aurait tout à y perdre.

Au centre des échanges parfois peu amènes entre partisans et adversaires de la libre circulation des personnes, la clause guillotine fait l'objet d'interprétations diamétralement opposées dans l'un et l'autre camp. Pour les uns, en prononçant un non le 8 février, le peuple tirerait le cordon libérant la lame qui trancherait sans appel les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Pour les autres, la clause guillotine n'est qu'un vulgaire épouvantail à moineaux agité par le Conseil fédéral pour effrayer les naïfs.

De la théorie à la pratique

Une précision s'impose d'emblée pour éliminer une imprécision résultant soit d'une généralisation hâtive, soit d'une erreur de faits. La clause guillotine ne concerne pas tous les accords bilatéraux, comme on l'entend très souvent, mais uniquement le premier paquet, approuvé par le peuple le 31 mai 2000. Ce paquet comprend la libre circulation des personnes, les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres, les transports aériens, la recherche. Ces accords sont en effet liés, et l'abrogation d'un seul entraîne celle des six autres. Les accords bilatéraux II (fiscalité de l'épargne, produits agricoles transformés, lutte contre la fraude, médias, environnement, statistique, pensions, éducation et formation professionnelle) ne sont pas concernés, sauf probablement l'accord Schengen/Dublin, dont l'application s'avérerait problématique sans la libre circulation des personnes.

Ceci dit, il y a les textes et l'application des textes.

L'accord sur la libre circulation des personnes est le seul qui ait été conclu pour une période transitoire, de sept ans, parce qu'il était le plus problématique, pour faciliter son acceptation par le peuple. Le feu de la controverse porte sur l'article 25 et ses alinéas 2 et 4 (voir ci-contre). Elle se résume par la question suivante: un refus populaire le 8 février donne-t-il oui ou non mandat au Conseil fédéral d'annoncer à nos partenaires européens la non-reconduction, donc la résiliation de l'accord sur la libre circulation?

Oui, répond le Conseil fédéral, une décision négative signifierait la résiliation de l'accord par la Suisse. Résiliation qui entraînerait automatiquement l'application de la clause guillotine aux six autres accords bilatéraux I. C'est bien le cas, confirment sans hésitation certains juristes. Sur un plan juridique purement formel, on ne peut pas dire qu'un non le 8 février équivaldrait à une résiliation de l'accord existant sur la libre circulation, nuance un autre. L'une et l'autre interprétation sont fondées, renchérit un de ses collègues dans l'édition du 8 janvier de la Mittelland Zeitung, sur laquelle se fonde l'UDC pour affirmer que le Conseil fédéral ment et qu'il n'y aurait aucun problème pour renégocier le seul élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie.

Trois conséquences funestes

Les instances européennes hésitent à s'exprimer clairement sur la question, de peur d'encourir une accusation d'ingérence à la veille d'un scrutin. Des avertissements à peine voilés ont toutefois été formulés pour dire que Bruxelles prend les choses très au sérieux.

Il en va de la clause guillotine comme de la résiliation de la libre circulation. Il ne fait guère de doute qu'elle serait appliquée, puisqu'elle découle formellement du texte du traité. Reste à savoir avec quelle dose de pragmatisme politique elle serait mise en œuvre. Personne

n'imagine que les sept accords cesseraient brusquement leurs effets d'un jour à l'autre, au 31 décembre 2009. Ni l'une ni l'autre des deux parties n'y a en effet intérêt. Mais, même dans l'hypothèse la plus positive pour la Suisse, un non le 8 février aurait trois ordres de conséquences.

Personne n'étant vraiment en mesure de se représenter exactement la suite des événements, un refus populaire ouvrirait une période de profonde insécurité. Or ni les industriels ni les investisseurs n'apprécient l'insécurité et font tout pour se prémunir contre ses effets. Cela ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur les investissements et pourrait motiver des délocalisations.

On peut prévoir que les accords bilatéraux I devraient être renégociés ou pour le moins adaptés. Peut-on imaginer que la Suisse serait pour ce faire en meilleure posture, avec 27 partenaires en période de crise, alors qu'elle n'a plus d'amis et que l'Europe commence à être lassée des contingences du bilatéralisme, qu'elle l'était avec 15 partenaires historiquement et culturellement plus proches, en période de prospérité, alors qu'elle comptait encore de vrais soutiens parmi les Etats membres et que le bilatéralisme était encore une voie appréciée à Bruxelles?

S'il y a en Suisse des milieux qui brûlent de donner une leçon à l'Europe, il y a aussi des milieux, à Bruxelles et dans plusieurs Etats membres, qui brûlent de donner une leçon à la Suisse en particulier, mais pas exclusivement, dans le domaine de la fiscalité. Ils trouveraient dans le refus de la libre circulation un puissant encouragement.

D.S. Miéville

Les exportateurs ont besoin de relations stables

Le patron de Swissmem contre Christoph Blocher.

Johann Niklaus Schneider-Ammann redoute par-dessus tout l'«insécurité» qui pourrait résulter d'un non le 8 février. Patron du groupe bernois Ammann et président de l'association de l'industrie des machines, Swissmem, le conseiller national radical a exprimé ses craintes lors d'un entretien informel mardi.

Le sondage publié vendredi montre que, malgré une légère avance du oui, le résultat du scrutin restera incertain jusqu'au bout. «Nous allons nous mobiliser ces quatre prochaines semaines», promet-il, sans dévoiler le montant que Swissmem investira dans la campagne en plus d'économiesuisse. Mais c'est à peu près autant qu'en 2000, date de l'approbation des premiers accords bilatéraux, et en 2005, date de l'extension de la libre circulation à dix pays.

«Position de faiblesse»

Au-delà de la libre circulation, le non pourrait, si la clause guillotine était appliquée au sens strict, signifier l'arrêt de mort du premier paquet d'accords bilatéraux. Or, deux de ces conventions revêtent une importance considérable pour l'industrie des machines et les exportateurs. «L'accord sur les obstacles techniques au commerce nous a permis d'économiser 500 millions en frais d'homologation. Avant cela, nous devions négocier pour chaque produit exporté. Or, je ne peux m'imaginer qu'on en revienne à l'époque où nous devions dépêcher nos meilleurs ingénieurs pour faire homologuer nos produits par les Ponts et Chaussées en France», témoigne-t-il.

L'accord sur les marchés publics est aussi vital pour ses clients. «Il faut savoir qu'il y a dix fois plus de contrats publics dans la ceinture large de dix kilomètres qui entoure les frontières de la Suisse que dans le périmètre de dix kilomètres à l'intérieur de notre pays.» Il mentionne encore l'importance de l'accord sur la recherche.

«En cas de non, le Conseil fédéral devrait agir. Les accords ne tomberaient pas forcément, mais ils devraient être renégociés. Or, la Suisse se trouverait dans une position de faiblesse. Jamais elle n'obtiendrait ce qu'elle a aujourd'hui. L'effet psychologique du non pourrait se révéler désastreux pour les investissements en Suisse», affirme-t-il, contrariant ainsi les certitudes de Christoph Blocher.

Bernard Wuthrich,

La clause guillotine: ce que dit le texte

Accord entre la Confédération et la Communauté européenne, conclu le 21 juin 1999

Art. 25: entrée en vigueur et durée

1. Le présent accord sera ratifié ou approuvé par les parties contractantes selon les procédures qui leur sont propres. Il entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la dernière notification du dépôt des instruments de ratification ou d'approbation de tous les sept accords [mentionnés ci-contre, ndlr.].

2. Le présent accord est conclu pour une période initiale de sept ans. Il est reconduit pour une durée indéterminée à moins que la Communauté européenne ou la Suisse ne notifie le contraire à l'autre partie contractante, avant l'expiration de la période initiale. En cas de notification, les dispositions du paragraphe 4 s'appliquent.

3. La Communauté européenne ou la Suisse peut dénoncer le présent accord en notifiant sa décision à l'autre partie contractante. En cas de notification, les dispositions du paragraphe 4 s'appliquent.

4. Les sept accords mentionnés dans le paragraphe 1 cessent d'être applicables six mois après la réception de la notification relative à la non-reconduction visée au par. 2 ou à la dénonciation visée au paragraphe 3.

Pourquoi vouloir se tirer une balle dans le pied ?

15 janvier 2009

Le référendum ayant été lancé contre la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie, le peuple devra dire le 8 février s'il veut ou non poursuivre la voie bilatérale avec l'Union européenne, une voie couronnée de succès. Pour le PDC, il est clair que ceux qui veulent résilier un accord très positif pour notre pays n'ont certainement pas en tête les intérêts de la Suisse et de sa place économique !

« Pour moi, les accords bilatéraux et en particulier la libre circulation des personnes sont synonymes de création d'emplois, de croissance économique, d'immigration contrôlée, de main-d'œuvre étrangère qualifiée indispensable à notre pays, de facilités pour la recherche. Pourquoi vouloir se tirer une balle dans le pied en combattant la voie bilatérale ? » telle est la question posée par le Président du PDC suisse, Christophe Darbellay, au début de la conférence de presse.

Le Conseiller d'Etat argovien Rainer Huber a mis en exergue l'importance des accords bilatéraux du point de vue des directeurs de l'instruction publique et il a expliqué les conséquences de ces accords pour la recherche, la formation, la formation professionnelle, la jeunesse et la reconnaissance des diplômes. « Une étroite collaboration est primordiale pour la Suisse dans ces trois domaines. Une suppression des bilatérales mettrait en péril le travail fourni jusqu'à présent et entraînerait un isolement important pour le site de recherche qu'est la Suisse. Un tel isolement aurait des répercussions négatives pour les hautes écoles, les entreprises et leur capacité d'innovation. »

La Conseillère nationale Brigitte Häberli, vice-présidente du Groupe PDC-PEV-PVL a mis l'accent sur la collaboration économique très positive avec l'UE. Elle a également décrit les conséquences d'une dénonciation des différents accords pour la place économique et financière suisse. Elle a aussi demandé aux adversaires de la voie bilatérale comment on peut avoir l'idée de se brouiller avec son principal partenaire commercial et de surplus à un moment où l'économie traverse une phase difficile. « Personne n'a intérêt à ce que nos relations se dégradent, ni les employeurs, ni les employés. »

Le Conseiller national Reto Wehrli, chef de la délégation de la Commission de politique extérieure, a rappelé que la clause guillotine lie juridiquement l'ensemble des premiers accords bilatéraux. En 2000, le peuple a aussi accepté cette règle du jeu. « Pour poursuivre la voie bilatérale et la consolider, il est impératif de respecter diverses règles du jeu, notamment la prise en compte réciproque des intérêts » a relevé Reto Wehli. Par ailleurs, il reproche aux adversaires de la libre circulation d'accepter de mettre la Suisse dans une position très délicate pour négocier avec l'Europe en cas de refus. « C'est jouer l'avenir économique de notre pays, un pari vraiment irresponsable qui met en péril un consensus fondamental mis en place au cours des ans dans notre pays. »

http://www.cvp.ch/fr/documents/pourquoi_vouloir_se_tirer_une_balle_dans_le_pied_docdetail--0--0--1--5446.html

« La libre circulation a permis la mise sur pied d'un système de contrôle des salaires »

15 janvier 2009

INTERVIEW. Pour le président du PS, Christian Levrat, le comité ouvrier prônant le non le 8 février fait fausse route.

Le président du Parti socialiste suisse, Christian Levrat, veut convaincre les salariés de voter «oui» le 8 février, et ainsi de renforcer les contrôles sur les salaires. Le conseiller national fribourgeois avertit également le comité minoritaire de gauche, opposé à l'accord, de ne pas marquer un autogoal. Enfin, à ses yeux, le lien entre libre circulation et chômage est difficile à démontrer.

Le Temps: A qui profite la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie?

Christian Levrat: Elle profite à tout le monde. A l'économie, mais aussi aux salariés. La libre circulation a permis la création de 250000 emplois en Suisse, la mise sur pied d'un système de contrôle des salaires qui n'existait pas avant. En outre, les 26000 contrôles effectués chaque année par 150 inspecteurs seront renforcés de 20% avec l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Face à la crise qui s'annonce, il serait incroyablement dangereux de jouer avec le feu en votant non.

Ce n'est pas l'avis du «comité ouvrier», réunissant des communistes, des socialistes et des syndicalistes, qui appelle à voter non, pointant une sous-enchère salariale et la faiblesse des contrôles pour les travailleurs détachés...

C'est une position très minoritaire, qui regroupe une infime partie des personnes actives dans ces milieux. Toutes les grandes organisations de gauche sont favorables à la reconduction et l'extension de la libre circulation. Avec des scores sans appel. Au PS, moins de dix délégués sur 300 s'y sont opposés. Dans les syndicats, il y a eu des abstentions isolées. Et les associations de défense des locataires sont largement favorables au oui.

Ce comité de gauche se trompe-t-il de cible? Comment rassurer cet électorat, y compris des personnes à la sensibilité proche de votre parti?

Ce comité se trompe de réponses. Je comprends ce mouvement de mauvaise humeur. L'élite financière a failli à ses responsabilités, les élites politiques se sont montrées complaisantes. Mais ce comité me fait penser à un défenseur acculé par trois attaquants, qui pour leur échapper envoie le ballon dans ses propres filets. Les problèmes existent. Je ne nie ni les tensions dans les régions frontalières ni une certaine dérive de l'UE en matière de protection du travail. Mais quelle est la réponse à apporter? Renforcer les contrôles sur les salaires et les commissions tripartites, comme le prévoit la libre circulation? Ou les supprimer et donner carte blanche aux entreprises?

Selon l'étude de Peter Stalder, de la BNS, la libre circulation profite à l'économie mais freine la résorption du chômage, qui risque d'augmenter à court terme. Et ce sont les travailleurs les moins qualifiés, Suisses et étrangers, qui en font les frais...

A très court terme, une augmentation du chômage n'est pas impossible. Mais la libre circulation constitue également une partie de la solution. Car les étrangers sont des contributeurs nets à l'assurance. L'expérience montre qu'ils quittent le pays en périodes de crise conjoncturelle. Par ailleurs, la libre circulation a attiré avant tout de la main-d'œuvre allemande hautement qualifiée, dans des secteurs comme la finance, l'hôtellerie ou la santé. Autrement dit, des branches pour lesquelles il y a toujours un besoin de main-d'œuvre. Sans

la libre circulation, l'économie suisse n'aurait pas connu une telle embellie. A l'inverse, les branches qui rencontrent des difficultés de chômage, comme la construction ou la gastronomie, recrutaient déjà des fortes proportions d'étrangers avant la libre circulation. Le lien entre l'accord et le chômage reste donc difficile à démontrer. Cela dit, c'est aux entreprises de faire montre d'une certaine forme de civisme pour permettre au pays de traverser les crises sans trop de casse.

La libre circulation apporte en effet du personnel hautement qualifié dans les services. En revanche, l'industrie en profite moins...

L'industrie profite de la libre circulation d'une tout autre manière. Il s'agit ici de garantir l'accès au marché européen. Un emploi sur trois en Suisse en profite. Les salariés de l'industrie d'exportation, qui exercent d'ailleurs une pression sur leurs syndicats, savent très bien qu'en absence d'accord, les risques de délocalisation sont multipliés par dix.

Selon le premier sondage SSR, la classe moyenne se montre la plus sceptique. A l'inverse, les personnes issues des catégories socioprofessionnelles élevées ont tendance à voter oui. Quelle leçon en tirer pour le président du PS?

Nous devons intensifier la campagne. Rappeler que les garanties, pour la classe moyenne, ce sont les contrôles sérieux sur les salaires et l'accès illimité à nos produits sur les marchés étrangers.

Le sondage montre que la crainte d'une augmentation de la criminalité, due à l'extension, préoccupe également les personnes interrogées.

Là encore, le problème de la criminalité est réel, notamment concernant les bandes originaires de la Bulgarie et la Roumanie, ou des pays qui leur sont voisins. La question doit être abordée par les polices cantonales et dans le cadre de la lutte contre le crime organisé. Mais ce type de pratiques, qui se mènent dans la clandestinité, n'a rien à voir avec le 8 février. La libre circulation, qui traite du droit pour les étrangers de chercher un emploi en Suisse, n'y change rien. Nous sommes ici dans l'ordre du fantasme, un fantasme bien mis en scène par nos adversaires.

Pourquoi ne menez-vous pas une campagne commune avec la droite et les milieux économiques?

Car nous n'insistons pas sur les mêmes arguments. Nous mettons en avant ceux en faveur des salariés, sur lesquels l'économie n'insiste pas. Par exemple, sur le système de protection des travailleurs mis en place grâce à l'accord. Et les mesures d'accompagnement sont le fruit d'années de combats, de négociations âpres. Il ne faut pas l'oublier.

Valentine Zubler

Les proeuropéens sont las de «jouer les idiots utiles»

Le Nomes dit vouloir refuser la politique du pire.

Le Nomes (Nouveau mouvement européen suisse) a détourné le symbole d'économiesuisse, l'arbre des bilatérales porteur de fruits, en rajoutant quelques étoiles européennes aux pommes rouges de l'original. Une manière de mobiliser les proeuropéens, «un groupe important de la population qui ne se sent pour l'instant que très peu motivé par les arguments mis en avant, et au sein duquel nous constatons un sentiment de désintérêt, voire de frustration, par rapport à une énième votation sur un enjeu identique – la poursuite ou non de la voie bilatérale», commente le secrétaire général du mouvement, Nicolas Rion. Trois types de proeuropéensLa base du Nomes manifeste en effet une certaine lassitude de «jouer les idiots utiles» pour economiesuisse, en soutenant une voie bilatérale qui barre la route de l'adhésion. Elle n'a pas envie de jouer les porteurs d'eau pour Peter Spuhler, le chef de file de l'aile économique de l'UDC, qui soutient la libre circulation par peur qu'on ne rende l'adhésion inévitable, relève Nicolas Rion, qui distingue trois groupes dans les rangs des proeuropéens qui s'interrogent sur l'opportunité de voter oui le 8 février. Il y a ceux qui expriment la nécessité de s'opposer une fois ou l'autre à la voie bilatérale, ceux qui affirment franchement qu'ils vont voter non et ceux qui démissionnent parce qu'ils n'ont plus envie de devoir soutenir une politique qui en fin de compte se révèle contraire à leurs aspirations. Nicolas Rion se dit interpellé par le profil de certains adeptes du «non», personnalités d'ordinaire porteuses de la politique du Conseil fédéral. Un sentiment de déjà-vu. Ces réactions sont perceptibles à chaque votation sur une question bilatérale, mais elles sont peut-être amplifiées par un sentiment de lassitude et de répétition. C'est la troisième fois, souligne pour sa part le Nomes, que l'on vote sur la libre circulation. Ce scrutin ne constitue plus une progression, ni un progrès, c'est du re-déjà vu. La direction du mouvement refuse néanmoins de jouer la politique du pire. «Le temps travaille pour nous», relève Nicolas Rion, qui constate que, fût-ce à doses homéopathiques, «la Suisse ne cesse de se rapprocher de l'Europe». La base est certes frustrée d'un grand débat, mais chaque scrutin offre l'occasion d'introduire une dimension idéelle dans le débat.

D.S. Miéville

Ces Neuchâtelois qui diraient non

15 janvier 2009

Bilatérales. Manifs contre les frontaliers, socialistes contre la libre circulation. Les Neuchâtelois jouent à se faire peur.

Mais où est passée Sylvette après avoir frappé si fort dans les Montagnes neuchâteloises? Fin février 2008, on l'a vue dans les journaux et à la télé, plantée au bord de la route du Col-des-Roches, juste avant la douane. Une vingtaine de personnes entouraient la passionaria pour soutenir sa protestation. «Les frontaliers volent le travail des Suisses!» Les images de cette manif avaient marqué les esprits. Avec, en arrière-plan, la file des voitures immatriculées en France qui embouteillent Le Locle chaque matin et soir de semaine. A la veille de la votation sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne, qu'advient-il du combat de Sylvette pour un retour à la «préférence nationale»? Jusqu'à l'entrée en vigueur de la libre circulation, en juin 2002, ce principe obligeait les employeurs à «préférer» les candidats suisses aux étrangers. Elle pourrait plastronner, Sylvette... Juste avant les Fêtes, quelques ténors du PS neuchâtelois ont annoncé qu'ils recommandaient de voter «non» le 8 février. «Nous manquons de garanties sur la question cruciale de la sous-enchère salariale», a expliqué Matthieu Béguelin à L'Express. Venant du président des socialistes de la ville de Neuchâtel, l'interview a fait du bruit. Son canton a toujours été le plus europhile du pays. Vaut-il changer de camp?

Foi de syndicaliste. «Sylvette? On n'en a plus entendu parler depuis un bout de temps...» De son histoire, on ne saura guère davantage au siège chaux-de-fonnier du syndicat Unia. Si ce n'est que cette quinquagénaire est arrivée récemment au Locle et qu'elle a vainement cherché un emploi dans les cafés et restaurants. «Mais, pour apprécier la situation neuchâteloise, insiste le secrétaire syndical David Taillard, il faut tenir compte des élections cantonales, toutes proches et très ouvertes.» Lui-même, à 33 ans, espère conserver le 5 avril son siège de député. La campagne des cantonales parasite la votation fédérale. Alors, il n'hésite pas à mettre dans le même sac «tous ceux qui usent de la peur comme d'un instrument politique».

Pourtant, une sainte alliance s'est nouée au Parlement cantonal. Les groupes UDC, radical-libéral et socialiste ont adopté une résolution commune pour les bilatérales. Mais les élections approchent, et certains, tout à droite ou tout à gauche, ont pris le parti du non. «Ils sont tous du Bas, le Littoral neuchâtelois», dénonce David Taillard. Pourquoi? «Parce que dans le Haut, où se concentrent les emplois industriels, les élus savent à quel point notre économie dépend des exportations.»

La révolte de Sylvette illustre un malaise bien réel, convient Pascal Crespin, secrétaire d'Unia en charge du secteur industriel. «Les rumeurs sur les frontaliers sont incessantes.» Dans telle entreprise horlogère, leurs salaires seraient très inférieurs aux minimaux de la convention collective. Dans une autre, les employés domiciliés en Suisse seraient écartés pour laisser la place à des Français. Ceux-là accapareraient les postes de cadres pour se coopter... «Tout a été contrôlé», garantit Pascal Crespin. Résultat? «De rares cas de sous-enchère salariale dans de petites entreprises de sous-traitance non conventionnées.» David Taillard reprend: «Les frontaliers servent de boucs émissaires. Dans le temps, ils roulaient dans des épaves. Aujourd'hui, ils ont de plus belles voitures que nous.» Autrement dit, les Français qui affluent sont en majorité très qualifiés. Très motivés. Et davantage syndiqués que les résidents. Alors, les Suisses précarisés ont l'impression de perdre des privilèges nationaux.

Juge en colère. Sous le Mont-Cornu, l'appartement de Raymond Spira surplombe la vallée enneigée de La Chaux-de-Fonds. A 71 ans, cet ancien juge au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne n'a rien perdu de sa fougue socialiste et assume avec passion la

présidence de la Commission cantonale tripartite chargée de l'observation du marché du travail. Ce matin, Raymond Spira reste remonté par une émission de Temps présent qui, la veille, a montré des chantiers troubles dans le canton de Vaud. «Ces cas extrêmes n'ont rien à voir avec ce que je connais.» Sa commission vient de publier une étude sur l'évolution des salaires entre 2002 et 2006 dans l'horlogerie neuchâteloise qui concentre 40% des emplois industriels du canton: «Malgré une forte augmentation de la main-d'œuvre frontalière, la libre circulation n'a pas entraîné de sous-enchère.» Le juge s'inquiète aussi de la position des socialistes qui ont rallié le camp du refus. «Un tabou est tombé. Désormais, on peut voter contre la voie européenne sans avoir le sentiment de faire le jeu de l'extrême droite.» Contre Sylvette, qui lui a adressé une lettre rageuse, Raymond Spira n'est pas fâché. «Mais sa lutte est d'un autre âge. Grâce aux mesures d'accompagnement, la protection des travailleurs s'est renforcée dans une proportion que la gauche suisse, une des plus faibles d'Europe, n'aurait jamais pu imposer hors du contexte européen.»

Les «mais» du POP. Ce jeudi, le président de la Ville du Locle reçoit chez lui, rue du Foyer, juste derrière l'usine Tissot. C'est son jour de garde des enfants. Cela n'empêche pas Denis de la Reussille d'expliquer la position de son parti, le POP, qui, entre «oui mais» et «non mais», a renoncé à un mot d'ordre pour le 8 février. Cela dit, Denis de la Reussille plaide pour le oui. En fait, les Montagnes neuchâteloises sont une région européenne qui se constitue pas à pas. Le flux des frontaliers le démontre. Rien qu'au Locle, ils occupent 33% des emplois industriels. Et comptent pour un quart des recettes fiscales que la commune tire des personnes physiques. Le président se permet une touche de realpolitik: «Pour nous, un frontalier de Morteau (la ville française voisine) est plus rentable qu'un pendulaire de Bienne.» Reste le problème des transports, même si les Français ont fait de gros efforts pour dynamiser la ligne ferroviaire entre Besançon et La Chaux-de-Fonds. C'est comme cela qu'il faut analyser la compréhension des Loclois envers Sylvette, dit Denis de la Reussille, qui l'a reçue plus d'une fois : ses plaintes ont rejoint celles des habitants qui souffrent des nuisances provoquées par les innombrables voitures de pendulaires se déplaçant et stationnant dans les quartiers de la cité.

Ministre en Europe. Ministre de l'Economie neuchâteloise, le socialiste Bernard Soguel a peu de temps. Ce matin, il part pour Paris. C'est comme ça. Trois ou quatre fois par mois, il va à la rencontre de l'Europe. Là où c'est nécessaire, à Bruxelles, à Rome, mais le plus souvent dans le triangle que forment avec son canton les agglomérations de Besançon, Morteau et Belfort. «Nous devons nous associer à la métropole Rhin-Rhône que projettent nos voisins.» Les Français encouragent cette coopération. Parce qu'ils souffrent trop de l'essor économique qu'ont connu les Montagnes neuchâteloises ces dernières années. Les nouveaux frontaliers qui ont permis aux horlogers suisses de répondre à des carnets de commandes extravagants ont été formés dans des instituts techniques de Lyon, Rouen ou Strasbourg. Tandis que des PME françaises peinaient à embaucher, il a fallu construire pour eux des lotissements, des écoles, des hôpitaux en Franche-Comté. Où le coût de la vie engendré par le niveau de rémunération des frontaliers a provoqué des tensions avec ceux qui n'ont pas la chance de travailler en Suisse. Dans ces conditions, Bernard Soguel l'a bien compris, un non des Suisses aux accords bilatéraux permettrait aux autorités françaises de tenir le couteau par le manche jusque sur le plan régional.

Histoire jurassienne. Et Sylvette, dans tout ça? Aux dernières nouvelles, elle a tenté de se reconverter dans la musique, mais l'affaire a tourné à l'aigre. Alors elle s'en est allée voir ailleurs, usant de cette mobilité qu'elle a tant reprochée aux frontaliers. A La Brasserie, où chaque vendredi se retrouvent des Loclois de tous âges et de toutes conditions, on en rigole gentiment. Et on continue à pester contre ces frontaliers qui encombrant les rues. Mais personne ne se déclare contre les bilatérales. Apparemment, la plupart sont convaincus que l'avenir des Montagnes est européen. Le verdict du 8 février dira ce qu'il en est vraiment. Quoi qu'il en soit, pour François Thiébaud, patron des montres Tissot, l'unité sans frontière de cette région jurassienne est une réalité historique. Et même physique. Lui, par exemple, a grandi à Besançon.

Au Locle, il parcourt comme une tornade les étages du siège de l'entreprise horlogère pour donner corps à sa démonstration. Parmi ses cadres les plus proches, il compte autant de Frs-Comtois que de Neuchâtelois. Et ses collaborateurs suisses se succèdent pour raconter leurs liens familiaux avec la France voisine. Pour François Thiébaud, le Graal est là: «On ne le dit pas assez. Avant la guerre, ce sont les Suisses qui venaient travailler en France voisine. Nous partageons une même culture, un même savoir-faire, grâce auxquels notre région fera sa place dans le monde.» Parole de Jurassien transfrontalier!

Par Daniel Audétat

La propagande mensongère se poursuit

16 janvier 2009

Les eurofanatiques suisses continuent de préférer des mensonges grossiers pour tenter de semer la panique dans la population. Et les médias répandent sans aucune gêne le scénario d'horreur d'hôpitaux vides du fait que les employés devraient être licenciés en cas de non le 8 février. Une crainte absolument infondée comme a déjà dû le constater le médiateur de la télévision alémanique, Achille Casanova, à propos de l'émission "10 vor 10" qui avait également annoncé cette absurdité. Il serait temps de mettre fin à cette campagne mensongère.

Une fois de plus divers médias – notamment "20 minutes" et la radio alémanique DRS – ont annoncé aujourd'hui qu'un non le 8 février mettrait non seulement en péril l'ensemble des accords bilatéraux, mais entraînerait de surcroît un manque de personnel dramatique dans certaines branches. Et de citer spécialement la santé publique où les employés étrangers sont particulièrement nombreux.

Il s'agit de purs mensonges qui visent à tromper et à manipuler le peuple. En réalité, un non ne changerait strictement rien pour les employés étrangers de la santé publique qui vivent et travaillent déjà en Suisse. Et si ce secteur a besoin de personnel supplémentaire à l'avenir, il pourra toujours engager les collaborateurs étrangers qualifiés dont il a besoin. Il est étonnant que les médias suisses continuent de répandre ce mensonge malgré la prise de position très claire du médiateur de la télévision alémanique, Achille Casanova, qui a qualifié de "fausse information grave" un compte rendu allant dans ce sens de l'émission "10 vor 10".

L'UDC invite les journalistes à s'interroger sérieusement sur la véracité de ces scénarios d'horreur et à informer désormais objectivement et honnêtement sur la votation du 8 février 2009. La propagande d'Etat mensongère et la désinformation pratiquée systématiquement par les partisans de ce projet doivent enfin cesser.

http://www.udc.ch/?page_id=4252

Que peut espérer l'UDC de mieux qu'une courte défaite ?

16 janvier 2009

Certains assurent avoir entendu Christoph Blocher affirmer qu'un petit oui à la libre circulation des personnes le 8 février prochain serait la meilleure solution pour l'UDC. L'intéressé, bien entendu, dément. On connaît pourtant d'autres dirigeants du parti qui sont bien loin de croire en privé à l'évangile qu'ils prêchent en public. Les propos prêtés au conseiller fédéral non réélu sont d'autant plus plausibles qu'en l'occurrence la direction du parti s'aligne sur sa base. Christoph Blocher et ses proches avaient tout fait, jusqu'à la fin de l'été, pour dissuader les militants de se lancer dans une aventure référendaire. S'étant fait forcer la main par les jeunes et par quelques sections cantonales, la direction de l'UDC n'a plus eu d'autres ressources que de leur emboîter le pas. Sans états d'âme apparemment, les décisions de Blocher ayant, fussent-elles contradictoires, valeur de vérité révélée pour tous les membres de la nomenklatura.

On se demande tout de même si quelques-uns d'entre eux n'ont pas commencé à nourrir quelques doutes au fond d'eux-mêmes sur les possibles conséquences de leur démarche. Certaines propositions ne peuvent en effet naître que dans un esprit troublé. Comme l'idée absolument baroque de ne pas informer l'Union européenne du résultat du scrutin en cas de refus de la libre circulation et d'organiser un nouveau scrutin, en préjugant de ce que le peuple aurait réellement voulu dire. Pour les représentants d'une sensibilité politique qui place au-dessus de tout le respect de la volonté populaire, c'est tout de même un peu fort de café. Dès lors que quelqu'un répond non quand on lui demande s'il veut reconduire un contrat arrivant à son terme, on voit mal comment en déduire autre chose que la volonté d'y mettre fin. Si nombre de juristes ont des vapeurs à la seule idée de devoir répondre par oui par non à la question la plus simple, le démocrate du centre de base affiche généralement un psychisme politique autrement plus imperméable au doute métaphysique et au jésuitisme dialectique.

De toute façon, le militant de base de l'UDC est peu sensible aux arguments juridiques et rationnels démontrant que la clause guillotine s'appliquera en cas de non le 8 février. Cette issue serait-elle gravée dans le marbre que cela ne l'impressionnerait pas beaucoup plus. Son helvétocentrisme, qui lui permet de placer sur le même plan la Suisse et l'Europe, lui fournit en pareil cas une assurance sans faille. L'UE n'oserait pas s'en prendre à nous, elle aurait tellement plus à perdre avec ses 480 millions d'habitants que la Suisse avec ses sept millions et les accords bilatéraux sont tellement déséquilibrés en sa faveur qu'elle n'a pas intérêt à les remettre en question. Et oserait-elle qu'on verrait bien que nous n'avons besoin de personne. Ni de la libre circulation, ni des accords sur la fiscalité, les transports ou tout ce qui facilite les échanges. Il suffit d'ouvrir nos frontières aux seuls immigrants utiles, d'inscrire le secret bancaire dans la Constitution, de cultiver des champignons dans les galeries inachevées du Gothard en jouissant de notre prospérité entre nous.

On ne fera pas l'injure à la majorité des dirigeants et des élus de l'UDC d'imaginer qu'ils puissent partager un credo aussi simpliste, même si nombre d'entre eux surestiment largement la solidité de la position helvétique et surtout sous-estiment le changement d'état d'esprit des pays membres de l'UE, à commencer par nos proches voisins, à l'égard de la Suisse. L'un des arguments majeurs de l'UDC est notamment que l'UE va faire en sorte d'assurer la survie des accords bilatéraux parce qu'elle tient trop à l'accord sur les transports terrestres, dont la disparition provoquerait une marée de camions sur ses passages alpins. Grave erreur, nous fait-on remarquer du côté européen: plusieurs Etats sont prêts à subir des perturbations temporaires si cela leur permet de renégocier un accord qu'ils jugent particulièrement déséquilibré en faveur de la Suisse.

Quel intérêt aurait la direction de l'UDC à obtenir une coûteuse victoire dont elle pressent, même si elle ne les mesure qu'imparfaitement, les retombées catastrophiques? Indépendamment des dommages causés à l'économie et à la société, l'UDC perdrait en

effet, avec la fin ou la modification profonde du processus bilatéral qu'entraînerait d'une façon ou d'une autre le refus de la libre circulation, le bénéfice d'une dimension fonctionnelle si efficace qu'elle paraît avoir été conçue pour elle.

C'est la troisième fois que nous votons sur la libre circulation des personnes et, pour autant que le non ne l'emporte pas le 8 février, probablement pas la dernière. Après le plombier polonais, qui doit s'être perdu en route puisqu'on n'en a jamais vu le moindre, les maçons roumains et bulgares prêts à prendre leur élan pour se ruier vers la Suisse, on pourra encore effrayer les populations avec l'arrivée promise des hordes de menuisiers croates, pêcheurs islandais, charcutiers serbes, boulangers bosniaques, poseurs de moquette monténégrins, chauffagistes kosovars, ramoneurs macédoniens et équarrisseurs albanais avant de finir en beauté avec l'invasion des marchands de tapis turcs. Pour l'UDC, cela représente encore quelques belles occasions de jouer au sauveur de la patrie, en essuyant une courte défaite d'autant plus gratifiante et utile que le parti a combattu seul contre tous et que l'échec programmé l'exonère d'avance de toute responsabilité. Le seul calendrier hypothétique de l'élargissement permet au parti de réchauffer régulièrement son fond de sauce électoral fondé sur la peur de l'étranger, avec quelques variantes imaginables, pour rompre la monotonie, sur le libre-échange agricole ou un accord-cadre avec l'UE. Après les poulets plumés, les moutons et les corbeaux, la variété du règne animal lui permettra de varier sans efforts sa communication visuelle. De l'autre côté, economiesuisse, championne du recyclage iconographique, ressortira une fois de plus son pommier et ses pommes - pourquoi pas une fois des cerises pour changer? -, dans un face-à-face qui commence à faire penser de plus en plus aux névroses complémentaires d'un vieux couple. Pourquoi interrompre un processus en fin de compte gratifiant pour chacune des parties, qui n'a pas d'autres limites que celles du continent européen ou, peut-être, la générosité de Christoph Blocher.

D. S. Miéville

Le vent de l'Europe souffle dans les urnes suisses

17 janvier 2009

LIBRE CIRCULATION - Un rendez-vous important attend le peuple suisse ce 8 février. Au travers du vote sur la libre circulation des personnes, il décidera aussi de l'avenir de la voie bilatérale utilisée pour régler les relations avec l'Union européenne. Ce sujet touffu déchaîne les passions de tous bords, rendant souvent difficile la compréhension de la situation et des enjeux. Première partie d'un dossier aidant à comprendre la question posée.

La campagne bat son plein. Et quelle campagne! A écouter les arguments des uns et des autres, c'est comme si le monde risquait d'éclater à la suite du vote du 8 février sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. De gros moyens sont investis sur cette question qui, il est vrai, touche à de nombreux aspects de la migration, de l'économie, du commerce et des conditions de travail.

En fait, une double question est posée au peuple. Le hasard du calendrier a en effet placé au même moment l'échéance de la première période de validité de l'accord bilatéral de libre circulation des personnes signé avec l'Union européenne (UE) et l'extension de son champ d'application à la Bulgarie et à la Roumanie, les deux derniers adhérents à la Communauté européenne.

Cet accord, entré en vigueur en juin 2002, prévoit une durée initiale de sept ans, au terme de laquelle il sera automatiquement reconduit indéfiniment s'il n'est pas dûment dénoncé avant le 31 mai 2009. Le parlement fédéral, en juin dernier, a confirmé son adhésion au protocole en adjoignant, dans le même arrêté, la décision d'en étendre les effets aux deux nouveaux pays de l'UE. Pour ces pays, une période transitoire de sept ans est prévue durant laquelle un certain contingentement de l'immigration est maintenu, ainsi qu'un contrôle des salaires d'engagement avant même la signature des contrats.

Multiplés oppositions

Comme c'était prévisible, cet arrêté a fait l'objet d'un débat parlementaire houleux, puis d'un référendum lancé par des petits partis de l'extrême droite, les Démocrates suisses, les jeunes de l'Union démocratique du centre et la Lega au Tessin. L'Union démocratique fédérale et le Parti de la liberté appuyaient aussi la démarche. Ensemble, ils ont récolté tout juste 51350 signatures, soit 1350 de plus que le minimum, entraînant le scrutin de ce 8 février. Après une valse-hésitation, l'Union démocratique du centre (UDC) a rejoint les référendaires, imprimant un ton plus musclé à la campagne. Une petite fraction de la gauche soutient aussi le non, même si elle n'a pas participé à la recherche de signatures. Elle reproche la faiblesse des garde-fous opposés à la compétition accrue des salariés entre eux induite par cette ouverture des frontières.

Avant toute chose, la libre circulation des personnes relève de la politique économique de la Suisse, car elle s'applique aux employés sous contrat de travail et non à toutes les «personnes», malgré le libellé formel de l'accord. Ce sont les seuls à en bénéficier, avec les rentiers qui sont bienvenus s'ils ne coûtent pas un sou à la Suisse. Ces migrants peuvent ainsi librement venir soutenir la production et la consommation intérieure. En réalité, la libre circulation s'applique uniquement aux personnes solvables. Bien mieux, les salariés en provenance de l'Europe sont en majorité jeunes et bien formés, expose le Conseil fédéral. «Ils versent plus de cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations», ajoute l'exécutif.

Accords pour l'économie

Les six autres accords négociés en même temps que la libre circulation portent encore plus clairement sur le commerce international, les marchés publics, la recherche, l'agriculture, les

transports terrestres et aériens. Le Conseil fédéral l'avoue dans ses documents. «L'UE est le principal partenaire économique de la Suisse.» Entre les deux, les échanges commerciaux portent sur environ un milliard de francs chaque jour, l'UE absorbe deux tiers des exportations de la Suisse, un franc sur trois gagnés par le pays provient des relations avec l'Europe. Et un emploi sur trois en Suisse dépend directement ou indirectement de ces mêmes relations. Dans l'idée de conserver et de renforcer la productivité en Suisse, la libre circulation permet aux entreprises de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et de spécialistes sur un marché de 490 millions d'habitants.

Des facilités migratoires sont en conséquence offertes à ces forces de travail utiles au pays. Les démarches d'installation en Suisse sont simplifiées, le statut de saisonnier a été supprimé (mais remplacé par des permis de courte durée pouvant aller jusqu'à 360 jours), le regroupement familial a été facilité pour les ressortissants des pays membres de l'Union européenne. Cette politique a porté ses fruits, souligne le gouvernement: la libre circulation «s'est révélée une pièce essentielle de la croissance économique, l'immigration s'est ajustée comme prévu aux besoins de l'économie».

Compétition accrue

La concurrence des travailleurs entre eux sur le marché du travail national s'est donc accrue. Pour éviter une sous-enchère salariale et/ou sociale, des mesures d'accompagnement à cette ouverture des frontières ont été négociées avec les syndicats, puis intégrées dans le droit du travail helvétique. A ce titre, les entreprises européennes envoyant des salariés accomplir une mission en Suisse doivent informer les autorités de la venue de ces «travailleurs détachés» au moins huit jours avant leur arrivée. De même, les artisans indépendants doivent s'annoncer.

Concernant la protection des salariés, si des cas de sous-enchère abusive et répétée sont détectés dans une entreprise ou une branche, la procédure d'extension de la validité d'une convention collective de travail est simplifiée. En l'absence d'un tel contrat collectif, l'Etat peut introduire un contrat-type de travail prescrivant un salaire minimum. Le respect de ces textes devient obligatoire par tous les employeurs de la branche concernée.

Vérification limitée

Toutes ces mesures nécessitent des contrôles de la situation. Outre les commissions paritaires déjà actives mises en place par les conventions collectives, les nouvelles commissions tripartites fédérale et cantonales disposent de 150 contrôleurs rémunérés pour vérifier la bonne application des mesures d'accompagnement et le respect des usages professionnels par les entreprises. Ils effectuent quelque 22000 contrôles annuellement. Le cas échéant, ils peuvent infliger des amendes aux employeurs pris en faute ou suspendre leur accès aux marchés publics. Pour le Conseil fédéral, ces mesures, entrées en vigueur en 2004, «ont fait leurs preuves». Sur exigence des syndicats, il a toutefois accepté de les renforcer quantitativement à l'occasion de la reconduction de l'accord bilatéral de libre circulation. Quelques milliers de contrôles annuels supplémentaires seront agendés pour le futur et l'effectif des contrôleurs sera augmenté de 30 personnes. |

MICHEL SCHWERI

Complexe contexte

La politique des accords bilatéraux négociés et signés avec l'Union européenne fait partie de l'histoire récente de la Suisse. Elle est née à la suite du refus d'intégrer l'Espace économique européen en 1992 (voir la chronologie des scrutins). La voie de la négociation d'accords partiels a ainsi relégué au second plan toute proposition de rapprochement organique ou d'adhésion à l'Union européenne (UE) tout en faisant quelques pas en direction du grand voisin. C'est le compromis trouvé entre les forces isolationnistes et les partisans de l'Europe, même s'il reste fragile et source de tiraillements.

Dix ans plus tard, en juin 2002, les résultats du premier train de négociations bilatérales, admis par le peuple, entrainé en vigueur sous la forme de sept accords de coopération, à buts essentiellement économiques, signés avec une UE comptant quinze membres à cette époque. La libre circulation des personnes en fait partie. C'est le seul protocole soumis au référendum populaire.

Ce «multipack» d'accords a été ratifié pour une première période initiale de sept ans, au terme de laquelle, le 31 mai 2009, il sera reconduit tacitement pour une durée indéterminée si aucun des deux signataires ne notifie sa dénonciation à l'autre. C'est l'enjeu du vote du 8 février. Dans l'intervalle, la première extension de cette libre circulation à dix nouveaux membres de l'UE a été attaquée par référendum mais tout de même admise par 56% des votants en 2005. Cette démarche avait déjà cumulé une opposition de l'extrême droite –qui s'en prenait à l'«immigration incontrôlée» prétendument provoquée par l'ouverture des frontières et qui a rassemblé le gros des 93000 signatures déposées– et d'une fraction de la gauche, laquelle bataillait face à l'insuffisance des mesures d'accompagnement contre la sous-enchère salariale et a fourni quelques milliers de paraphes.

Aujourd'hui, le sort de la deuxième extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie se superpose à l'échéance normale de la validité des sept accords bilatéraux. L'ensemble de l'édifice est donc en jeu. Cette double question intimement liée juridiquement et politiquement a d'ailleurs été fusionnée par les Chambres fédérales dans un seul arrêté afin de ne pas multiplier les motifs d'opposition et surtout d'enfoncer un coin entre l'aile économique de l'Union démocratique du centre et sa fraction xénophobe, le principal opposant à la libre circulation. La décision parlementaire a toutefois été attaquée par référendum, tout juste mené à terme par des forces minoritaires de l'extrême droite. L'UDC est restée prudemment en retrait durant la récolte de signatures. Ce parti est entré en campagne tardivement, essentiellement en surfant sur le manque de légitimité de ce scrutin «multipack» antidémocratique qui empêcherait le peuple de se prononcer séparément sur les deux questions.

Les opposants de droite ont depuis lors beau jeu d'anticiper l'interprétation du scrutin en prétendant déjà qu'il sera impossible de déterminer avec certitude ce que les «oui» auront accepté et ce que les «non» auront refusé. Au-delà de cette querelle tacticienne, ces forces d'opposition s'en prennent à tout ce qui vient de l'étranger.

Pour économiser à l'avenir ce genre de mobilisation référendaire, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre, un satellite de l'UDC, porte en ce moment une initiative fédérale demandant la soumission automatique au peuple de tous les accords internationaux contraignants pour la Suisse. Selon le résultat du 8 février, cette nouvelle campagne prendra ensuite le relais pour barrer le chemin d'une adhésion à l'Europe, voire à des conventions d'organisations internationales. Et à cette votation importante se superpose encore le développement de la crise économique. Ses effets commencent à se faire sentir dans certains cantons et, surtout, son spectre est présent dans bon nombre d'analyses et de discussions. Berne prévoit une hausse continue du chômage dans les prochains mois. Or, les incertitudes quant à l'avenir ont toujours favorisé le repli sur des valeurs «sûres» héritées du passé. La crainte ambiante pourrait donc servir les forces référendaires. Alors que cette crise systémique est partie de la spéculation effrénée aux Etats-Unis et non de la libre circulation, cette dernière peut être perçue comme un facteur aggravant les difficultés intérieures. D'autant que les mesures d'accompagnement n'affichent pas un bilan aussi reluisant que veulent bien le faire croire les autorités, le patronat ou les syndicats. Le peu de contrôles effectués a tout de même révélé qu'environ 8% des contrats de travail vérifiés enfreignaient la loi ou les usages professionnels sur un sujet ou l'autre. Même si c'est peu, cela représente suffisamment de cas pour que chaque votant ait eu vent d'un problème parmi son entourage. Ainsi, il pourrait être tentant pour le citoyen d'agir sur le levier disponible aujourd'hui, cette votation du 8 février.

MICHEL SCHWERI

« J'ai la preuve que la libre circulation est bénéfique »

20 janvier 2009

Pour la ministre de l'Economie, Doris Leuthard, la voie bilatérale affiche un bilan positif. Contre la peur, elle entend faire valoir les faits.

La clause guillotine, tombera ou ne tombera pas? La ministre de l'Economie, Doris Leuthard, est formelle. En cas de non le 8 février prochain à la libre circulation, la lame coupera le cou des six autres accords. Et après? «On peut toujours spéculer sur le tour que prendraient les négociations avec l'Union européenne.» En clair, la Suisse, affaiblie, prendrait le risque inutile que «d'autres sujets qui ne sont pas inclus dans les bilatérales viennent encore sur la table: la fiscalité et le secret bancaire, par exemple.»

Mme Leuthard, lors de cette campagne sur la libre circulation, hormis l'UDC, tout le monde est pour le oui. La propagande a-t-elle supplanté le débat?

Les adversaires du oui et leurs arguments occupent aussi l'espace médiatique. Je ne crois pas qu'on entend que la voix du oui. Le débat a lieu. Il est nécessaire, correct et bénéfique. Le danger le plus important, c'est la crise économique. L'augmentation du taux de chômage inquiète. La population sait que la situation va s'aggraver en 2009. Cette peur est diffuse. Les gens parlent avec leurs tripes parce qu'ils se sentent menacés et que des personnes de leur entourage ont peut-être perdu leur travail. Pourtant, il est crucial de ne pas tout mélanger: l'augmentation actuelle du chômage n'est pas due à la libre circulation, mais à la crise.

On ne cesse de dire que les bilatérales ont accompagné la croissance, pourtant la population n'a pas l'impression d'en avoir profité. Le pouvoir d'achat reste une des préoccupations majeures selon les sondages.

Les sondages disaient la même chose en 2007 déjà, en période de haute conjoncture. Un peu comme la santé, les craintes liées au marché du travail sont au centre de notre société. Mais depuis 2005, nous avons créé 250 000 postes de travail en Suisse. Durant cette période, le chômage a diminué et les salaires ont augmenté en 2009. La preuve que la libre circulation et les accords bilatéraux ont été favorables à la Suisse et à sa croissance.

Mais quelle preuve?

C'est chiffrable: 1% du produit intérieur brut, soit 4 à 5 milliards par an. Par ailleurs, les obstacles techniques au commerce qui ont disparu avec les accords bilatéraux ont permis des économies de 250 à 400 millions par an. Enfin, les entreprises suisses ont aujourd'hui accès aux marchés publics européens. C'est une chance que nous n'aurions plus avec un non le 8 février.

Une étude genevoise dit aussi que le chômage des Suisses pendant la période de haute conjoncture a baissé moins vite qu'il n'aurait dû le faire...

D'autres études disent le contraire. Le chômage a baissé pour les Suisses et pour les étrangers venant en Suisse. Ça, c'est un fait. Les études, elles, se sont basées sur des hypothèses. Les données chiffrées permettent de dire que les accords bilatéraux ont favorisé le marché du travail. Quel secteur en a bénéficié le plus? Cette réponse m'importe peu. Mais l'ouverture du marché du travail ne s'est pas faite sur les dos des Suissesses et des Suisses.

Qu'en est-il de la possibilité des travailleurs étrangers qui peuvent toucher le chômage en Suisse s'ils ont travaillé douze mois en Europe et uniquement le dernier mois dans notre pays?

En théorie, cette possibilité existe. Ce sont les termes du contrat que nous avons négocié. Mais l'expérience que nous avons avec les vingt-cinq premiers membres de l'UE montre que le nombre de chômeurs étrangers qui n'ont pas cotisé douze mois en Suisse est pratiquement nul. Alors pourquoi cela devrait-il changer? Nos administrations veillent efficacement à ce qu'il y ait un minimum d'abus. De plus, une personne avec un permis B au chômage depuis plus d'une année risque de perdre son permis d'établissement. Le risque que des gens profitent des assurances sociales en Suisse est assez limité.

Néanmoins, certains pays comme les Pays-Bas et l'Angleterre viennent d'introduire des contingents pour les ressortissants bulgares et roumains. Cela traduit bien de la méfiance envers ces pays.

Oui, mais avant, ils ne l'avaient pas fait. Nous entrons maintenant dans une logique de crise économique. La Suisse a, dès le début, négocié des contingents pendant les sept premières années de libre circulation. Le système suisse devient un modèle pour l'Europe.

Xavier Alonso